

REUNION PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 30.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Vous remarquerez un peu de retard. Ce matin, il y a eu une alerte à la bombe au Palais de Justice ; tout le monde a dû être évacué, ce qui a créé pas mal de perturbations et notamment au niveau de nos services mais M. le Gouverneur m'a fait remarquer qu'il y avait une parfaite collaboration et coordination entre tous les services, que ce soit de la Justice, de la Ville de Liège ainsi que nos services. Tout s'est parfaitement déroulé et nous avons pu réintégrer le Palais ici à 13 h 45.

Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. GILLES, M. PIRE et M. Joseph GEORGE qui arriveront avec un peu de retard. Je donne la parole à M. GENET ?

M. GENET.- M. GIELEN sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M^{me} Christelle WALTHERY arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. PATTACINI sera absent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je souhaiterais attirer votre attention sur ce qui suit.

Avant d'aborder ce jour l'examen des rapports d'activités, je souhaiterais vous proposer, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux qu'il soit convenu dès à présent, et comme à l'accoutumée :

- que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement, dès lors que la discussion générale a été ouverte ;
- que la discussion générale peut, si nécessaire, rester ouverte pendant deux séances successives, au maximum ;
- que les réponses aux interventions seront formulées quant à elles, soit à l'issue de la discussion générale, soit au plus tard dans les 48 heures, et ce, en principe en début de séance.

J'insiste donc auprès de chaque Conseiller et Député permanent pour que ces dispositions qui visent au bon déroulement des séances soient scrupuleusement respectées, ce sera un peu difficile aujourd'hui.

En ce qui concerne le dépôt des amendements budgétaires éventuels, il appartiendra aux membres de l'Assemblée, lors de l'examen des points portés à son ordre du jour, de déposer ceux-ci conformément au prescrit de l'article 82 de notre Règlement d'ordre intérieur et ce jusqu'à la date limite du vendredi 22 octobre 2004 au plus tard.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'une deuxième réunion de la première commission (Affaires économiques et Intercommunales) se tiendra demain vendredi 15 octobre à 14 h 45.

D'autre part, je vous informe de la tenue d'une séance à huis-clos à l'issue de notre séance publique de demain.

V.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Eloge funèbre

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, chers Collègues, ce 27 septembre, M. Egide MOREAU, Député permanent honoraire, s'est éteint à l'âge de 82 ans.

Né le 9 mai 1922 à Henri-Chapelle, M. MOREAU était licencié en sciences économiques et commerciales. Il avait entamé sa carrière professionnelle dans l'entreprise familiale.

Elu conseiller provincial en 1958, M. MOREAU était issu du district de Dison et représentait le Parti social chrétien. Il fut Député permanent chargé des Affaires économiques, de l'Agriculture et du Tourisme de 1965 à 1981. Il a toujours été soucieux de la défense de l'institution provinciale.

Président honoraire de la Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe, on lui doit la création de l'ASBL Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel.

Père de cinq enfants, M. MOREAU était un homme jovial, intègre, affable, accueillant, proche des gens, attentif à toutes et à tous.

Homme de conviction, toujours prêt à relever le débat dans le respect de son contradicteur mais sans transiger sur ses valeurs, il était également un sportif chevronné, passionné d'alpinisme, sport qu'il pratiqua durant de longues années.

M. MOREAU était titulaire de la médaille de Chevalier de l'Ordre de Léopold. Il était également médaillé de guerre 1940-45, Commémorative 1940-45 et Résistance 1940-45.

Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, au nom de notre assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

En hommage à M. Egide MOREAU qui fut membre de notre Assemblée pendant plus de 23 ans, je vous propose de nous recueillir quelques instants à sa mémoire.

(L'assemblée observe quelques instants de recueillement à la mémoire de M. Egide MOREAU, Député permanent honoraire).

VII.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 04-05/A1 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la réaction de la Province au nouveau projet du « Contrat d'avenir pour les Wallons »

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Question d'actualité : document 04-05/A1. Je donne la parole à M. DEFAYS sachant que M. GILLES répondra à cette question demain.

M. DEFAYS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la Province de Liège mène des actions essentielles dans des domaines comme la formation, l'enseignement, la santé, le logement, les affaires sociales, le développement économique notamment.

La semaine dernière, le Gouvernement wallon a actualisé et modernisé le contrat d'avenir pour la Wallonie et dans sa présentation, le Ministre-Président a précisé que le Gouvernement souhaitait une large consultation des Wallons mais aussi dans les différents secteurs de la vie sociale et associative et également les acteurs institutionnels.

Comment la Députation permanente compte-t-elle organiser la réaction de la Province de Liège au nouveau projet de contrat d'avenir pour les wallons ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

VIII.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. M. GILLES étant absent, je vous propose de l'ajourner ou de le postposer à tout à l'heure lorsque M. GILLES arrivera.

Document 04-05/16 : Les Relations extérieures de la Province : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/16. Ce dossier est pour M. PIRE mais je propose de le postposer également.

Document 04-05/17 : La Communication et l'Information : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/17. Ce dossier a été soumis au Bureau de notre Assemblée.

J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, d'abord je voudrais saluer l'arrivée pour la première fois de notre nouveau Gouverneur ; c'est donc un moment historique pour notre nouveau Gouverneur d'ouvrir les travaux par ce point relatif, c'est important, à la Communication et l'Information.

Notre Député rapporteur Paul-Emile MOTTARD nous expose rapidement les raisons qui expliquent l'importance sans cesse croissante des services rendus par le département de la communication et de l'information au sein de notre Province de Liège. Nous retiendrons 4 axes :

1. Le rôle des différentes antennes prouve que cet outil de relais et de proximité répond à une véritable demande. Ces antennes ont accueilli, et c'est nouveau, différentes expositions.
2. Le toutes boîtes trimestriel : « Liège, notre Province » s'est vu doter d'un nouveau format et d'une nouvelle mise en page. Nous avons développé différentes opérations d'informations relatives aux affaires sociales, relatives à différents spectacles dont les Francofolies, différentes inaugurations dont Aqualis à Spa.
L'impact de ces opérations d'information est important. Un exemple : au sein des Affaires sociales, plus de 4.500 brochures ont été demandées via ce toutes boîtes trimestriel. Un autre exemple, différentes cartes-réponses sont intégrées au sein de ce bulletin. Nous avons reçu 4800 cartes-réponses par voie postale, réponses qui ont été gérées par nos services.
3. Différentes campagnes d'informations ont été lancées via des Spots-TV et Infos-Radio, avec différentes thématiques axées sur l'enseignement, le sport, le tourisme, la santé et la jeunesse.
Un premier spot dit « d'annonce » est automatiquement suivi d'un spot dit « de contenu ».
4. Retenons enfin la participation active du SPC (Service Presse et Communication) qui, systématiquement, a apporté son aide à de nombreux événements dont l'Année Simenon, les Olympiades de la Presse, etc.

A l'issue de ce dossier, plusieurs questions ont été formulées par les membres du bureau.

Question 1 : la revue de presse papier reçue une fois par semaine par les Conseillers est intéressante mais ne pourrait-on pas accélérer le processus d'information via par exemple le courrier électronique ?
Réponse à cette question : ce projet d'avenir est actuellement à l'étude avec un test expérimental à lancer. Notre bureau sera informé du suivi de cette expérience.

Question 2 : un membre du bureau constate que la qualité des photocopies de la revue de presse hebdomadaire laissait parfois à désirer. Cette question qui est plutôt un constat est actée par les membres de notre bureau.

Question 3 : un autre membre du bureau s'interroge sur le détail des fréquentations de nos antennes.
Réponse à cette question : la page 18 de notre rapport répond précisément à cette question. Une précision est apportée cependant. En effet, nous constatons que la fréquentation fluctue aussi en fonction des événements (ex. : le Tour de France à Liège) et des expositions qui sont régulièrement programmées au sein de nos antennes.

Question 4 : les bornes indicatives sont-elles sollicitées ? Réponse : la réponse est positive mais il est constaté que les habitués au sein de nos antennes, s'adressent d'abord aux préposés à l'accueil.

Question 5 : au niveau des comptes, nous constatons une augmentation par rapport à l'année précédente. D'où vient cette augmentation ? Réponse donnée : cette augmentation est liée principalement au lancement des différentes campagnes de promotion.

Question 6 : le détail des dépenses de fonctionnement est sollicité par un membre du bureau. Réponse : ce détail lui sera transmis par les services.

Voilà, notre bureau a donc pris acte du rapport d'activités 2003-2004 relatif à la Communication et l'Information.

J'ai dit Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller pour ce rapport très complet. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET, M^{me} RUIZ, aujourd'hui ? On démarre bien. Personne d'autre. J'invite M^{me} RUIZ à la tribune.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en avril dernier, le Conseil provincial a adopté, à l'unanimité, la proposition que je venais de déposer dans le but de réaliser une nouvelle brochure intitulée « annuaire des services de la Province de Liège, et sa version électronique.

Je rappelle que nous avons exprimé le souhait, que, dans la mesure du possible, celle-ci soit réalisée d'ici la fin de l'année 2004.

Par cette intervention, je souhaiterais simplement que M. le Député permanent puisse nous faire part brièvement de l'état d'avancement du travail que requiert l'élaboration d'une telle brochure pour sa première édition.

J'imagine que nous aurons l'occasion, au cours du mois prochain par exemple, d'approfondir le sujet lors de la réunion de bureau, avant la finalisation de cette brochure comme de sa version électronique.

D'avance, je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'invite à présent M. GENET.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, cette intervention je comptais la faire dans le cadre du premier point et je comptais la répéter à chaque rapport qui nous était présenté.

Je vous en explique les raisons. Vous savez que notre groupe est attentif à la question du développement durable. Vous allez me dire qu'est-ce que ceci vient faire dans le rapport qui nous est présenté ? Et bien, c'est que le personnel qui s'occupe de la Communication et de l'Information et les moyens que nous mettons en œuvre doivent être conformes à ce que tout le monde prêche aujourd'hui, c'est-à-dire un grand nombre de mesures pour que les générations futures n'héritent pas d'une pollution de l'air, d'une pollution de l'eau, d'une pollution de la terre.

C'est dans chaque service, à propos de chaque rapport et à propos de chaque activité, que le personnel chargé de cette communication et de cette information et le député permanent qui a en charge ce secteur, devrait à mes yeux nous rapporter les efforts que ce service a fait dans ces différents domaines.

Je les liste rapidement. Qu'est-ce qui est fait en matière de communication et d'information au niveau du personnel qui gère ce domaine ? Qu'est-ce qui est fait pour le déplacement de ces agents ? Est-ce que

les transports en communs sont favorisés ? De quelle manière utilise-t-on les énergies ? De quelle manière utilise-t-on l'eau ? De quelle manière utilise-t-on les déchets ou gère-t-on les déchets même si ils sont peu importants au niveau d'un bureau.

Voilà les questions que je voudrais poser au Député permanent. Tout le monde est conscient de l'importance de ces secteurs et du développement durable. Tout le monde le prêche. Je renvoie à cet égard au plan du développement durable. Au niveau fédéral, on a établi. Tout le monde dit que les autorités publiques et les autorités locales en particulier ont un rôle d'exemple très significatif à donner à la population et donc je souhaiterais savoir ce que le Député permanent en charge de ce secteur nous rapporte dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je clos la discussion générale. Je demande à M. le Député quand il souhaite répondre ?

M. MOTTARD, Député permanent (de son banc).- La discussion est close ? Alors, je répondrai demain.

Document 04-05/16 : Les Relations extérieures de la Province : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- J'en reviens au point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/16. Ce dossier a été soumis au Bureau de notre Assemblée. J'invite le rapporteur, M^{me} CHEVALIER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre bureau a pris connaissance du rapport du Service des Relations extérieures de la Province, enrichi cette année des missions des agents à l'étranger.

Un commissaire s'inquiète du peu de contacts avec le Département du Rhône. Le Député nous informe d'une récente mission à Lyon. A l'occasion du trentième anniversaire des premiers accords, un avenant est prévu début 2005 à la Charte de coopération avec le Département du Rhône.

L'évaluation des transferts en dépenses ordinaires interpelle un commissaire qui souhaite connaître la ventilation des dépenses de ce poste destiné à couvrir les besoins de la Députation permanente, désireuse d'aider des partenaires locaux qui souhaitent entrer en contact avec des partenaires étrangers.

Enfin, un commissaire fait remarquer que les relations de la Province de Liège sont « mortelles ». Le terme prêtant à confusion, ce dernier explique que les relations les plus anciennes ne sont plus actives et qu'il serait dommageable de laisser les capitaux investis en déshérence.

Le Député informe la commission que des contacts sont toujours maintenus avec chaque partenaire. A titre d'exemple, il évoque les contacts entre les Chinois et l'aéroport de Bierset. Des commissaires émettent le souhait de voir apparaître les relations commerciales dans les futurs rapports.

Il est répondu qu'une certaine confidentialité dans la stratégie commerciale s'impose mais que les rapports des partenaires comme le Club liégeois des exportateurs, l'AWEC, de la SPI+ peuvent fournir moult informations pour assouvir la saine curiosité des commissaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} RUIZ. Qui d'autre ? Vous avez la parole, Madame RUIZ.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le Député permanent des Relations Extérieures de la Province de Liège est, depuis longtemps déjà, passé maître en communication avec la presse. Fort bien ! Le citoyen est donc informé.

Ce même Député permanent n'est pas réellement avare vis-à-vis du Conseil provincial dans la mesure où chaque mission provinciale fait l'objet d'une communication en séance publique, au nom de la Députation permanente. Les conseillers sont donc doublement informés :

- informés de ce qui s'est passé ;
- informés – mais cela, c'est déjà moins fréquent – de ce qui a été décidé par la Députation permanente et va se concrétiser.

Il s'agit bien là d'une simple information, d'une communication au sens premier du terme : transmission, c'est-à-dire à sens unique ou presque. Nous restons donc un peu sur notre faim : c'est satisfaisant, sans plus.

Bien sûr, c'est le Bureau du Conseil provincial qui est compétent en la matière, du moins sur papier. C'est au Bureau que, régulièrement, le débat, les échanges, la discussion de fond devraient avoir lieu.

Mais voilà, le « hic » c'est que, dans la réalité, seuls les articles ou communiqués de presse et les communications de la Députation permanente en séance du Conseil provincial mettent les élus au courant des décisions prises par la Députation permanente et de l'évolution des relations extérieures de la Province de Liège.

Quand tout est ficelé. Rien en amont, rien donc en réunion de bureau : en quatre ans, rien, ou presque, si ce n'est, il faut le reconnaître, deux sursauts bien éphémères, l'un en janvier 2002, l'autre en mars de la même année.

C'est également en Bureau que le rapport annuel d'activités et perspectives est examiné. Ou du moins, qu'il peut l'être, ou... qu'il devrait l'être, en présence de tous les interlocuteurs, c'est vrai.

Et nous le faisons, à chaque fois, avec pour interlocuteur, sans aucun doute de bonne volonté et coopératif d'ailleurs, un Député permanent qui n'est pas le Député permanent en charge de ce domaine.

En 2001, ce Député était absent à la réunion annuelle. Absent et excusé.

En 2002, il était de nouveau absent. Absent et excusé.

En 2003, il était encore absent. Encore absent et encore excusé.

En 2004, encore et toujours, quelle constance ! il était absent. Absent et excusé. Si je ne mets pas en doute les excuses en question, ce que je dénonce très clairement est le fait que le calendrier du Député permanent ne tienne nullement compte de la réunion annuelle en question qu'il devrait pourtant considérer comme incontournable. Une telle absence chronique est inacceptable.

Une telle absence chronique est doublée du fait que, pendant le reste de l'année, les Relations extérieures ne font quasiment jamais, je dis bien jamais, l'objet d'un débat, d'une discussion de fond : je le rappelle, en quatre ans, seuls deux points ont été inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Bureau, prélude à un réel échange d'ailleurs.

Au nom du groupe ECOLO, je demande donc au Député permanent en charge des Relations Extérieures de la Province de Liège, mais aussi à l'ensemble de la Députation permanente, de revoir le fonctionnement interne dans ce domaine.

Je les invite à nous faire part, en Bureau, d'ici la fin de l'année 2004, du fruit de leurs réflexions en nous proposant un nouveau mode de fonctionnement du Bureau dans ce domaine pour que toute initiative nouvelle, tout renouvellement, toute nouvelle phase d'une forme de collaboration, tout partenariat, soit examiné en Bureau préalablement à la finalisation de sa rédaction, mais aussi pour que la « recherche » d'un nouveau partenariat puisse faire l'objet d'une discussion préalable sur le fond, et que, régulièrement, une évaluation des différents partenariats soit réalisée et discutée.

En conclusion, pour la Communication, on peut difficilement faire mieux. Pour la démocratie interne et le respect des attributions du Bureau, le pessimiste un rien caustique pourrait dire « ne peut pas faire... pire ou presque ».

L'optimiste que je reste dira alors « peut mieux faire, beaucoup mieux même, à condition de le vouloir, ce dont il est parfaitement capable », à moins de concevoir les Relations Extérieures de la Province de Liège comme la chasse gardée de la Députation permanente et ses membres, les seuls élus ambassadeurs du pays de Liège. Ce que je n'imagine même pas une seule seconde.

Si nous attendons donc très rapidement une vraie réponse concrète et durable, c'est très vite que nous pourrions sinon tirer les premières conclusions, du moins voir dans quelle mesure nous aurons été entendus.

D'une part, le rapport d'activités (heureusement qu'il est là – et très bien conçu d'ailleurs) nous apprend que la Déclaration complémentaire de collaboration avec la Voïvodie de Malopolska sera entérinée cet automne. Pas un mot jusqu'ici en Bureau à ce sujet.

Nous attendons également que vous mettiez à l'ordre du jour du Bureau, en temps opportun, c'est-à-dire avant la phase de finalisation, notamment un point concernant le Département du Rhône.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Je pense que M. PIRE devrait répondre lundi.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'allais dire.

Document 04-05/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/12. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} PERIN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} PERIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre huitième commission s'est réunie le 13 octobre 2004 et a examiné le dossier 04-05/12 pour les Bâtiments, Voiries et cours d'eau.

Plusieurs questions ont été posées par divers commissaires sur les services techniques provinciaux.

Pendant la période de référence les agents qui se trouvent en page 15 du document seront-ils remplacés ?

M. le Député PIRE répond qu'un effort important a été fait d'aide d'assistance aux communes et que ces personnes seront peut être transférées à la Région wallonne selon décision.

A quoi l'activité de la cartographie va-t-elle servir ?

M^{me} la Directrice générale, nous explique que cette cartographie sera sur le portail et permettra aux techniciens une meilleure vision sur la situation cadastrale et patrimoniale.

Une question sur les fiches techniques.

Comment est appliqué le barème ?

M^{me} la Directrice générale répond que les fiches ne sont pas gratuites mais elles viennent en déduction.

Les coordinateurs travaillent-ils pour les petites communes ?

M^{me} la Directrice générale répond que si la Province a l'étude c'est oui ; si c'est le complément c'est non.

Dans la réalisation du plan sécurité et santé, un commissaire demande où en est la réalisation des pistes cyclables, route Provinciale, traversée de Thisnes à Hannut ? Une réponse lui est donnée que l'ordre de commencer les travaux est pour le 1er octobre 2004.

Les Services Techniques des Bâtiments.

Un commissaire demande de ce qu'en était de la formation du personnel.

M^{me} la Directrice générale lui répond que la formation était faite pendant leur temps de travail.

Un commissaire souhaite savoir qu'elle est le nombre de dossier introduit pour les primes UREBA.

M^{me} la Directrice générale répond qu'il y a trois dossiers en cours pour l'instant.

Un autre commissaire interroge M. le Député PIRE sur le dossier « tennis de table de Blegny » à savoir si l'on avait bien respecté le K 55, c'est-à-dire le coefficient d'isolation déterminé par la région wallonne.

M. le Député répond qu'une copie de ce dossier lui a été adressée.

Aucune autre question n'étant posée, notre huitième commission a pris acte du rapport 04-05/12.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} DAHNER. M. BRUYERE demain. M^{me} PERIN demain. M. MERCENIER demain. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DAHNER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le Conseil provincial a été amené à approuver plusieurs dossiers de travaux et d'équipements pour le CHS l'Accueil à Lierneux, en particulier le nouveau pavillon de 30 lits « SP » et la maison de soins psychiatriques.

Concrètement, à quel stade en sont les travaux ? Quand prévoit-on l'ouverture de ces pavillons ?

Parmi les bâtiments existants, certains sont dans un état relativement vétuste. Y-a-t-il des projets de restauration ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ajoute M. ONKELINX. Venez de suite, Monsieur le Conseiller.

M. ONKELINX (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, il y a déjà quelques mois, la Députation permanente a donné un premier coup de pelle symbolique à la construction du nouveau Institut de Formation des Agents des Services Publics à Seraing. Pourquoi aujourd'hui, ces travaux ne sont-ils pas plus avancés ?

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il encore des demandes d'intervention pour aujourd'hui. M. DODRIMONT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, plus personne n'ignore évidemment la formidable impulsion que notre Province donne régulièrement au sport. Un mot d'ailleurs auquel on peut ajouter facilement un s et cette impulsion est évidemment sur le territoire de l'ensemble de notre Province.

Un territoire sur lequel on le sait depuis quelques mois, depuis quelques années, la commune de Blegny joue un rôle particulièrement important. En effet, avec le CREF et ses installations de haut niveau pour la pratique et l'apprentissage du football, notre Institution a donné, il faut le dire, avec la Région wallonne et de la Fédération royale belge de football, une superbe infrastructure à destination de notre jeunesse tout particulièrement.

Aujourd'hui, avec toujours la Région wallonne comme partenaire, mais aussi cette fois le comité provincial de tennis de table, c'est vers cette discipline que notre Province s'est tournée. Une discipline d'ailleurs portée au sommet – il faut bien le dire – par des pongistes liégeois dont on peut être fier.

Si notre Assemblée, Monsieur le Député permanent, connaît la portée de ce projet depuis nos débats qui ont eu lieu avant les congés, il me semble opportun – alors que l'on vient d'évoquer un premier coup de pelle – de nous donner là aussi l'état d'avancement de ce dossier et de nous éclairer sur son évolution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DODRIMONT. Alors, pour demain, nous aurons M^{me} PERIN, M. BRUYERE, M. MERCENIER, M. LEONARD. M. DEMOLIN, lui, veut absolument la parole encore aujourd'hui. Venez, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, le Musée de la Vie Wallonne, qui était en pleine expansion, a temporairement fermé ses portes en décembre 2003, pour permettre un meilleur service au public et pour adapter l'institution aux impératifs de la muséologie moderne.

Nous savons, par ailleurs et heureusement, que celui-ci organise des expositions en collaboration avec des musées locaux.

Pourrions-nous savoir quand, précisément, débiteront les travaux de rénovation du Musée ? Quelles sont les raisons du retard ? Peut-on dresser un bilan provisoire et prévoir les échéances.

En d'autres termes, quand ce formidable outil sera-t-il parfaitement opérationnel ?

Dans le même ordre d'idées, un autre projet ambitieux de notre Province concerne le Campus 2000 de la Haute Ecole Léon Eli Troclet, projet partiellement réalisé.

Pourrions-nous connaître l'état d'avancement des travaux et, de manière générale, le calendrier de ceux-ci ? Enfin, quand l'ensemble des sections de la Haute Ecole pourra-t-il intégrer le bâtiment ?

Merci déjà de votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je répète, pour demain, nous entendrons : M^{me} PERIN, M. BRUYERE, M. MERCENIER et M. LEONARD. Ce dossier est donc suspendu jusqu'à demain.

Document 04-05/14 : Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT. : Nous revenons au point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. Ce dossier a été soumis au Bureau de notre Assemblée. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le bureau du Conseil s'est réuni ce 1^{er} octobre 2004 et a examiné le rapport d'activités relatif à l'Intranet provincial.

Après une brève introduction du Député permanent, M. BEAULEN nous présente un rapport circonstancié.

Celui-ci faisant une dizaine de pages, je suppose que vous me dispenserez de la lecture de ce document mais je vais simplement vous en donner les axes essentiels.

Ce rapport circonstancié était tracé dans deux directions : les réalisations 2003-2004 et ensuite le bilan de l'informatisation et du contrat-cadre de 1999 à ce jour.

Il nous est d'abord rappelé que le contrat-cadre stipule trois grandes orientations pour la valeur ajoutée sur l'Intranet :

- le support à l'organisation ;
- le courrier électronique et la téléphonie interne ;
- les serveurs d'information.

Si nous voulons rapidement faire un bilan de la situation à ce jour, je pense que nous pouvons tracer ce bilan en cinq points.

L'intranet de la Province se trouve aujourd'hui dans une évolution positive et la configuration physique évolue :

- 59 sites ALE/TELEDIS ;
- 26 sites Belgacom ;
- plus de 2000 postes de travail administratifs ;
- connexion des 84 conseillers provinciaux.

Il est utile d'observer qu'un accès au réseau publink pour notamment la gestion des extraits de compte numérisés par les receveurs spéciaux est mis en ordre.

Deuxième concrétisation. L'orientation et plus spécifiquement le courrier électronique et la téléphonie interne. Aujourd'hui, 2839 boîtes aux lettres sont en activité avec les boîtes génériques, 4500.

La téléphonie interne s'installe progressivement puisque nous pouvons déjà compter aujourd'hui sur plus de 2700 postes fixes. A propos de cette téléphonie interne, si vous reprenez le rapport que j'ai eu le plaisir de vous faire l'année dernière, je vous parlais des phases 1, 2 et 3 et bien aujourd'hui ces phases sont terminées et nous sommes dans la quatrième phase ; celle du cabinet du député permanent Paul-Emile MOTTARD ainsi que le site du CREF à Blegny.

Sont à l'étude à cet égard l'intégration de quelques petits sites et notamment les antennes d'information tout comme différents sites dans la région de Verviers, la Reid et Lierneux.

Vous trouverez dans l'excellent rapport qui nous a été fait, le schéma de la téléphonie interne. Je ne vous le commente pas.

Le quatrième axe, c'est l'orientation des serveurs d'informations Internet. Vous aurez également dans ce rapport, la liste de tous les serveurs Internet qui sont implantés, la liste des serveurs Intranet, la liste et le contenu des différents portails qui existent tant le portail des conseillers provinciaux que portail des documents officiels.

Il convient de préciser à cet égard que le site de la Culture a été réalisé dans le courant de la présente année et sont en cours le développement du site des Services Techniques Provinciaux et le portail des documents officiels.

Il nous a encore été exposé toute l'orientation du support à l'organisation et nous entrons là dans toute l'approche de la nouvelle comptabilité provinciale. Nous avons été heureux d'apprendre que le comité de pilotage relatif à cette nouvelle comptabilité, comité qui est présidé par notre Greffière provinciale, s'est déjà réuni 41 fois. La coordination de la mise en place des fonctions du logiciel par la Cellule de l'Intranet suit son cours sans difficulté technique et une formation des secteurs décentralisés avec mise en place de cellules comptables locales sont également mises en œuvre.

Nous pouvons considérer que cette nouvelle comptabilité provinciale s'installe à la satisfaction de chacun et de chacune. Vous trouverez, en page 5 du rapport, le bilan initial, l'état actuel de l'implantation de cette nouvelle comptabilité provinciale.

A l'occasion de l'examen de cette facette du dossier relative à la nouvelle comptabilité, nous avons été informé de l'état de l'inventaire des biens mobiliers. Plus ou moins 200 à 250.000 pièces ont été inventoriées, étiquetées et le travail se poursuit. La mise en exploitation progressive du logiciel est également prévue dans les prochains mois.

Le rapporteur, M. BEAULEN, nous a également parlé de l'école virtuelle. Etude et développement pour l'enseignement supérieur, secondaire et promotion sociale d'une école virtuelle accessible tant par Internet que par l'Intranet. Il a encore été question de la réinformatisation de la bibliothèque en 2004 le choix du logiciel a été réalisé.

Nous avons alors au terme de cette information fouillée et précise conclut à un bilan de l'informatisation et du contrat-cadre 99-2004, vous trouvez ce bilan en page 7 du rapport que je vais déposer.

Après cet exposé que je me suis permis de parcourir trop brièvement, un certain nombre de questions ont été posées. Je les résume.

Un premier conseiller se réjouit de l'évolution du dossier. Il propose pour faciliter la recherche notamment dans les procès-verbaux de la Députation permanente, que des moteurs de recherche soient prévus.

Il lui est précisé qu'un moteur de recherche est prévu.

Un autre conseiller provincial rappelle que lorsque un nouveau procès-verbal de la Députation permanente est diffusé, il n'y a plus de possibilité de consulter le procès-verbal précédent.

Il lui est répondu que lorsque le portail sera définitivement mis en place, il existera un accès aux archives et donc aux documents antérieurs. Le portail pourrait être mis en place dans un délai de l'ordre de deux mois.

Un autre conseiller provincial s'interroge sur le nombre de personnes qui travaillent au service ; n'y en a-t-il que 17 ?

Il lui est répondu qu'il y a effectivement 17 personnes qui travaillent. Cependant, il manque du personnel technique de terrain. Il faut être attentif au coût des services d'intervenants extérieurs qui présentent un avantage dans la mesure où ces intervenants extérieurs assurent évidemment les risques. A l'occasion de la réponse donnée par la Députation permanente, il est évoqué la problématique des virus. Il est encore précisé que la norme européenne prévoit un technicien par 200 postes en activités.

Un conseiller s'inquiète des risques de panne en cas de trop grande centralisation de communications téléphoniques.

Il lui est répondu qu'une centralisation peut également limiter les pannes ; il existe en effet une cascade dans les centraux téléphoniques. A l'expérience, les perturbations actuelles peuvent être qualifiées de mineures. Il faut observer un gain non négligeable dans le coût des communications des postes fixes vers les GSM.

Un conseiller réinterpelle à propos du personnel à engager ; est-ce du nouveau personnel ou du personnel sera-t-il transféré ?

Il lui est répondu que la Province peut recourir au plan Rosetta ; il y aura sans doute des transferts de personnel ; il faut être attentif au fait que le personnel à engager doit avoir des aptitudes pour être gestionnaire de projets.

Un conseiller interroge quant à l'intervention de la Communauté française à propos de la bibliothèque.

Il lui est répondu que la Communauté française est déjà intervenue en 2003 et en 2004. La Communauté française vient de demander à la Province les besoins pour 2005. La Communauté française a également manifesté son intérêt pour apporter une aide dans le nouveau logiciel bibliothèque.

Au terme de ces travaux – évidemment techniques, précis et intéressants – votre bureau a pris acte et connaissance du rapport d'activités relatif à l'Intranet. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur DRION pour ce rapport plus que complet. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET demain, M. SOBRY demain.

Document 04-05/30 : Acquisition par la Province de Liège de l'immeuble sis rue des Croisiers 17 à Liège, propriété de M. Yvan VIGNERON de Fexhe-le-Haut-Clocher

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/30. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, M. le Député provincial nous a signalé que la Province souhaitait acheter un bâtiment commercial situé 17 rue des Croisiers à Liège. L'immeuble comprend un rez-de-chaussée de l'enregistrement a fixé le prix à 62.000 €.

Cet achat se fait en parfait accord avec M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD. Cet immeuble sera utilisé par les services culturels de la Province.

Le résultat des votes est de 12 oui et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/40 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne – Lots 1,2 et 3

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/40. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission a examiné le document 04-05/40 portant sur le marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne – lots 1,2 et 3.

M^{me} la Directrice générale commente le document et nous signale que la poursuite des démarches pour le certificat de patrimoine suit son cours. Les lots dont il est question sont les lots majeurs. Ce dossier comporte des éléments neufs et le procès-verbal de synthèse a été obtenu verbalement.

Dès l'approbation de ce dossier par l'Assemblée provinciale, on pourra introduire les demandes de subsides auprès des Ministères ayant le tourisme dans ses compétences d'une part et la culture d'autre part. Une demande de subsides européens est également prévue.

Un commissaire demande si l'on peut déjà dire quand les travaux seront terminés ? C'est un peu tôt pour se prononcer mais il est prévu que le dernier engagement budgétaire avec les fonds européens est pour 2006.

Un autre commissaire demande des explications sur le système de ventilation avec récupération de chaleur. Des informations complémentaires et techniques lui sont données.

Le même commissaire s'interroge aussi sur l'utilisation la plus rationnelle possible de la climatisation car si la climatisation apporte un confort appréciable elle peut être coûteuse sur le plan énergétique. Il lui est répondu que seuls les locaux d'exposition et les pièces sensibles ainsi qu'une partie des locaux qui serviront de salle de réunion seront climatisés. En général, toutes les parties non sur-exposées ne seront pas climatisées.

Ce même commissaire demande si quelque chose (tel un détecteur de présence est prévu) afin d'économiser l'éclairage et par conséquent l'énergie. Les explications souhaitées lui sont également fournies.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président passe au vote.

C'est par 10 pour et 5 abstentions que votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution joint au document dont référence susdite.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/41 : Services provinciaux – Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics – Gros-œuvre

Document 04-05/42 : Services provinciaux – Marché de travaux – Plan triennal 2004-2005-2006 – Modification

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/41 et troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/42. Ces dossiers ont été soumis à la huitième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers collègues, lors de l'examen de ce point, un commissaire a exprimé la satisfaction des sérésiens de voir cette école de formation des services publics s'établir à Seraing et également le fait que l'on a prévu un léger recul du bâtiment par rapport à la rue, ce qui permettra de mettre la rue Cockerill à deux bandes et contribuera au renouveau du fond de Seraing.

Un autre commissaire s'interroge sur l'orientation du bâtiment et sur le fait que l'on a prévu des pare-soleil sur la façade nord.

Il lui est répondu que des considérations esthétiques ont présidé à ce choix en plus de la nécessité pour les pompiers de prévoir deux coursives.

En conclusion, votre huitième commission vous propose, par 10 voix pour et 5 abstentions, d'adopter ce dossier.

En ce qui concerne le point suivant, il n'y a pas eu de discussion particulière ; simplement la responsable des travaux a précisé que le fait d'avoir un plan triennal qui court à partir de 2005 posait un certain problème ; donc il a fallu répartir ce lot à partir de 2004 de manière à ne pas perdre les subventions afférentes à ce dossier.

Par conséquent, votre huitième commission vous propose, par 12 voix pour et 3 abstentions, d'adopter ce projet de plan triennal 2004-2005-2006.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions d'abord pour le dossier 04-05/41.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions du dossier 04-05/42.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la vie : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/13. Ce dossier a été soumis à la neuvième commission. J'invite le rapporteur, M. MASSIN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre neuvième commission s'est réunie ce 12 octobre afin d'examiner le rapport d'activités 2003-2004 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie.

M^{me} la Présidente suggère d'analyser le document de manière méthodique, c'est-à-dire chapitre par chapitre mais propose de débiter par la rubrique « promotion de la santé à l'école » en raison de la présence de M. le Député permanent MOTTARD rapporteur pour cette matière.

Dans le cadre du projet de prévention du tabagisme, un membre de la commission demande si un bilan a pu être établi. Bien qu'estimant la question pertinente, M. le Député permanent rappelle qu'il s'agit là d'une opération ponctuelle menée à la demande de l'Athénée de Flémalle, le phénomène dépassant le champ d'activités de la Province. On ne peut demander à un PSE d'être un centre anti-tabac.

Un autre commissaire intervient à propos de la distribution des documents relatifs à la campagne de dépistage lancée par le Gouvernement de la Communauté française, documents qui auraient semé un certain trouble dans les familles. M. le Député permanent lui rappelle qu'il s'agit là d'une décision du Ministre qui a voulu que la démarche passe par les parents et les enseignants.

Centre de réadaptation au travail d'Abée-Scry.

Constatant un nombre relativement élevé de refus et d'abandons dans le cadre des formations entreprises par le Centre, un membre de la commission souhaite quelques explications. M. le Député permanent rapporteur précisera que ce sont des décisions en matière de financement basé sur le nombre de stagiaires réinsérés qui ont amené le centre à réorganiser les formations. Mais, la qualité des formations entraîne une augmentation des abandons.

Il faut savoir que le Centre d'Abée-Scry est considéré comme étant le meilleur de Wallonie, que les formations sont adaptées aux demandes du marché de l'emploi, que certaines sections sont abandonnées ou remplacées.

Service de la qualité de la vie.

M. le Député permanent souligne à propos du Centre de Médecine du voyage que celui-ci a considérablement évolué et est devenu maintenant un véritable Centre de Conseils du voyage.

Service des consultations.

Un commissaire s'étonne du nombre relativement peu élevé de consultations, ce service serait-il mal connu ?

M. le Député permanent lui répondra qu'il s'agit d'une démarche, d'un choix individuel ; qu'une publicité ne peut être envisagée.

En matière de sport, un membre de la commission s'étonne également du peu de consultations par rapport au nombre de sportifs de la Province, il souhaite connaître les formalités à remplir pour accéder à ce service. Il lui est répondu qu'il suffit pour le club de passer une convention avec l'institut, les membres du club pouvant alors se présenter à la consultation.

M. le Député permanent précise qu'une démarche a été effectuée, avec la collaboration de la Maison des Sports, proposant aux clubs situés en Province de Liège, un examen complet et approfondi d'aptitude au sport, pour un forfait de 40€. M. le Député rappelle que tout ce qui est entrepris par la Province en matière de santé, se fait sans s'immiscer dans les compétences des structures existantes.

Médecine de l'environnement.

Un membre de la commission souhaiterait connaître les origines, les sujets, les prescripteurs des demandes d'interventions en matière d'analyses des milieux intérieurs. M. le Directeur général établira l'inventaire des demandes.

A propos du Service Provincial de Promotion de la Santé, M. le Député permanent souligne le beau succès rencontré par les différents cycles de conférences qui abordent un large éventail de sujets. Sujets qui sont choisis après enquête et questionnement auprès du public.

Chimie de l'environnement.

Un commissaire souhaite quelques éclaircissements quant au redéploiement des activités cités au rapport.

Il s'agit de la reprise et du développement des activités du département, du maintien à niveau selon les nouvelles normes de l'accréditation après reconditionnement et regroupement des locaux.

Dépistage mobile.

Un membre de la commission s'interroge à propos du succès du dépistage dans les autres provinces.

Dans le Brabant, le taux de dépistage serait comparable à celui de notre province tandis que légèrement en retrait à Namur et dans le Luxembourg. La fréquentation en milieu rural se maintient bien.

M. le Député permanent tout en se réjouissant du relais pris par le Gouvernement fédéral et de la reconnaissance des mammo-graphes comme centres agréés insiste sur l'extension des contrôles, par la province, à la tranche d'âge 40-50 ans.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avec ces précisions et éclaircissements, votre neuvième commission a pris

connaissance du rapport d'activités 2003-2004 pour la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GIELEN demain, M^{me} DUVAL demain, M. MERCENIER demain, M. LHOEST demain, M^{me} CHEVALIER demain. On va avoir beaucoup de travail demain. M. SOBRY aujourd'hui. Je vous en prie, Monsieur le Conseiller, vous avez la parole. M. PIRE s'est dépêché pour arriver et tout le monde posera ses questions demain.

M. SOBRY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers collègues, j'ai bien entendu M. GENET, en début de séance, interpellé le Député en charge de la Communication et de l'Information en matière de développement durable.

Je pense qu'il est peut être plus judicieux sur ce genre de matière de s'adresser au député en charge de la santé, de l'environnement, voire des bâtiments, pour lui demander ce qui est fait en cette matière au niveau de la Province en se plaçant dans le cadre du protocole de Kyoto où la Belgique s'est engagée à réduire la production des gaz à effet de 5% d'ici à 2010.

Monsieur le Député, je pense que vous pouvez nous expliquer ce qui se fait concrètement au niveau de la Province en la matière. Et je pense que cela a d'autant plus d'importance que nous aurons le privilège, dans quelques semaines ici à Liège, de remettre à l'Université de Liège l'award Albert EINSTEIN qui sera remis à un chimiste dont les principaux travaux sont précisément consacrés à la chimie de l'environnement et à ce que l'on peut faire en cette matière.

Je pense qu'il n'est pas inintéressant qu'en la matière la Province de Liège signale aussi sa présence et ses actions à côté de ce qui se fait à d'autres endroits, d'autant plus que Liège va avoir le privilège d'être cité et mis à l'honneur pour ce genre de problème.

Je vous remercie Mesdames, Messieurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. La parole est à M. GENET.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, je viens d'entendre avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue, mais je ne peux pas partager son avis parce que je me suis dit qu'effectivement j'allais poser cette question à chacun des députés permanents mais pas nécessairement à celui qui a en charge sur le libellé de cette compétence.

Pourquoi ? C'est parce que c'est l'affaire de tous. Parce que c'est l'affaire de chacun dans son service de voir de quelle manière on peut répondre à ces exigences. Alors que le député permanent qui a en charge cette compétence s'en préoccupe, c'est bien évidemment et donc c'est à chacun des députés que je pose cette question.

Que fait-il concrètement dans la gestion du personnel, dans la gestion de la mobilité de son personnel, dans la gestion des locaux occupés par son personnel, que fait-il concrètement pour répondre aux exigences et là je vous rejoins, M. SOBRY, sur ce que vous avez dit.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je répète pour demain, sont inscrits : M. GIELEN, M^{me} DUVAL, M. MERCENIER, M. LHOEST, M^{me} CHEVALIER.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation majoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

Document 04-05/2 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- M. MESTREZ a dû nous quitter pour une réunion importante dans le cadre de l'Euregio. Je vous propose de passer les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Nous les aborderons demain.

Document 04-05/35 : Modifications à apporter à la représentation provinciale au sein de certaines intercommunales

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Le point 10 de l'ordre du jour sera soumis à la première commission demain ; par conséquent il sera examiné par le Conseil lundi.

Document 04-05/3 : L'Agriculture : Rapport d'activités 2002-2003 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 03-04/3. Ce dossier a été soumis à la deuxième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, votre deuxième commission s'est réunie ce mardi 5 octobre au Palais afin d'examiner le document 04-05/3, c'est-à-dire le rapport d'activités en ce qui concerne l'Agriculture, pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et ses perspectives d'avenir.

Obligé d'arriver précisément à l'expiration du quart d'heure académique par suite des embarras de circulation, ce qui n'étonnera personne, le commissaire-président, M. Joseph GEORGE, fut suppléé dès l'ouverture de la séance par M. Jean-Marie COLLETTE.

Avec M. DEFAYS, M. GEORGE et M. COLLETTE, nous avons évidemment trois représentants très dignes du C.d.H.

Ce temps permit à M. le Député permanent compétent, Gaston GERARD, de présenter ledit rapport comme un résumé succinct des activités des Services agricoles provinciaux, de remercier tout le personnel concerné, de vanter l'excellence de l'opération Agricharme et d'épingler enfin combien la Province avait vu clair en prônant dès 1995 diverses dispositions relatives à la sécurité alimentaire dont l'entrée en vigueur n'aura lieu que le 1er janvier 2005, soit 10 ans plus tard.

Un commissaire signale que le rapport omet de citer l'opération agricharme qui s'est déroulée à Aubel le 23 mai 2004. Il lui est donné raison.

Un autre commissaire estime que le texte du préambule est parfois un peu trop catégorique et qu'il ne fait pas suffisamment dans la nuance, par exemple quand il évoque la présence des néo-ruraux....

(M. LEONARD demande un verre d'eau au huissier en disant « bien que je ne suis pas député permanent »).

M. LE PRESIDENT.- On peut ouvrir les fenêtres aussi car il fait chaud pour tout le monde.

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Continuez Monsieur LEONARD.

M. LEONARD (à la tribune).- A la santé de l'assemblée, merci. Un autre commissaire estime que le texte du préambule est parfois un peu trop catégorique et qu'il ne fait pas suffisamment dans la nuance, par exemple, quand il évoque la présence des néo-ruraux ou le grand marchandage dans le cadre de l'OMC, ou encore l'impartialité des pouvoirs publics en matière d'expérimentations phytotechniques.

Le président rappelle, à juste titre, que le mérite d'un tel préambule est de mettre le rapport en perspective et qu'il faut donc le lire dans cette optique.

Le même commissaire s'inquiète de la diminution de la part des budgets ménagers consacrée à l'alimentation ; il lui est répondu qu'elle n'est plus que d'environ 16 ou 17 % en 2004 contre un petit 30% il y a 20 ans.

Un commissaire s'interroge sur les propos tenus par M. HAPPART à Gembloux en 2002, concernant les OGM, un autre évoque les cours de formation post-scolaire en communauté germanophone. On lui rétorque que la Province de Liège ne peut plus intervenir là-bas dans ce domaine, car il est désormais communautarisé.

La réunion se terminera sur deux annonces positives.

La première, par M. le Député permanent, que d'autres réunions, à l'instar de celle tenue à Waremme au mois de juin, pourraient être encore décentralisées à l'avenir, permettant ainsi aux nouveaux commissaires de mieux connaître les installations agricoles provinciales. La Commission s'en réjouit.

La seconde, par M. le Commissaire-Président, qui rappelle que toutes les manifestations soutenues par la Province sont annoncées sur notre site informatique via le portail Intranet en cliquant sur les services agricoles.

M. Gaston GERARD remercie tous les participants et promet que son département continuera d'intensifier ses efforts.

Il va de soi que votre deuxième commission prend acte sans douleur du rapport sur les activités provinciales en matière d'agriculture et sur les perspectives d'avenir.

La séance est levée peu avant 18 heures.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller pour votre performance. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET.

M. GENET (de son banc).- Monsieur le Président, puis-je vous demander une faveur. Une conseillère de notre groupe sera absente demain, pourra-t-elle faire son intervention lundi ? Je pense qu'il n'y aura pas de préjudice puisque nous avons assez bien de matière pour vendredi.

M. DRION (de son banc).- M^{me} MARAITE interviendra lundi également.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaitera encore intervenir demain ou aujourd'hui ? Personne.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2004, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. le Président déclare close la réunion publique de ce jour.

- La réunion publique est levée à 16 h 45.

- Prochaine réunion le 15 octobre 2004, à 15 heures.